



LE PIONNIER
EN PROTECTION JURIDIQUE

A Company of the ERGO Group

Optez pour une Protection Juridique D.A.S.: Tout BeneFisc !

Primes et conditions 09/2019



Protection Juridique Famille

Polices combinées

Vie Privée	Vie Privée + Après incendie	Consommateur	Consommateur BeneFisc	Conflits BeneFisc
47 EUR	70 EUR	120 EUR (10 EUR / mois) *	229 EUR (19,08 EUR / mois) *	479 EUR (39,92 EUR / mois) *
Avec 1 véhicule 117 EUR (9,75 EUR/mois)*	Avec 1 véhicule 140 EUR (11,67 EUR/mois)*	Avec 1 véhicule 190 EUR (15,83 EUR/mois)*	Avec 1 véhicule 299 EUR (24,9 EUR/mois)*	Avec 1 véhicule 549 EUR (45,75 EUR/mois)*
Avec 2 véhicules 176 EUR (14,67 EUR/mois)*	Avec 2 véhicules 199 EUR (16,58 EUR/mois)*	Avec 2 véhicules 249 EUR (20,75 EUR/mois)*	Avec 2 véhicules 358 EUR (29,83 EUR/mois)*	Avec 2 véhicules 608 EUR (50,67 EUR/mois)*
Avec 3 véhicules 235 EUR (19,58 EUR/mois)*	Avec 3 véhicules 258 EUR (21,50 EUR/mois)*	Avec 3 véhicules 308 EUR (25,67 EUR/mois)*	Avec 3 véhicules 417 EUR (34,75 EUR/mois)*	Avec 3 véhicules 667 EUR (55,83 EUR/mois)*

* Toutes les primes sont annuelles et toutes taxes comprises. Primes mensuelles par domiciliation (applicables sur prime annuelle min. de 117 EUR).

Avantages polices combinées :

Police Vie Privée, Consommateur, Consommateur BeneFisc ou Conflits BeneFisc combinée avec une voiture ou une camionnette TCP.

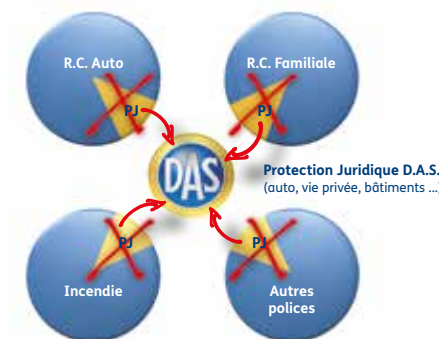
En cas de concours d'assurances, réduction de prime la première année.

COUVERTURE GRATUITE ET AUTOMATIQUE

pour tous les vélos, e-bikes, vélomoteurs, motos (quads et trikes), bicyclettes, remorques, caravanes, 3 ancêtres (identifiés)

Les formules idéales pour la Famille :

- Vie Privée + Véhicule
- Vie Privée + Véhicule + Après incendie
- Consommateur + Véhicule
- Consommateur BeneFisc + Véhicule
- Conflits BeneFisc + Véhicule



Protection Juridique Famille:

La vie privée et professionnelle des salariés | La vie privée des indépendants | La résidence principale et secondaire

Risques couverts	Plafond d'intervention (hors TVA)	Etendue territoriale	Minimum Litigieux *	Délai d'attente	Vie Privée	Vie Privée + Après incendie	Consommateur	Consommateur BeneFisc	Conflits BeneFisc
1. Service Box	Pas de frais externes	En fonction des limites des garanties ci-dessous	-	-					
2. Recours civil Comprenant : état des lieux préalable en Belgique (max. 500 EUR) et les frais de recherche des enfants disparus en Europe + Pays bordant la Méditerranée (max. 25 000 EUR)	125 000 EUR	Monde entier	-	-					
3. Défense pénale	125 000 EUR	Monde entier	-	-					
4. Défense disciplinaire	125 000 EUR	Monde entier	-	-					
5. Défense civile	125 000 EUR	Monde entier	voir conditions spéciales	-					
6. Contrats d'assurances	30 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois					
7. Concours de responsabilité contractuelle et extracontractuelle	30 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois					
8. Faute médicale / Accident médical	30 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois					
9. Insolvabilité des tiers	25 000 EUR	Monde entier	-	-					
10. Caution pénale	25 000 EUR	Monde entier	-	-					
11. Avances de fonds sur indemnités	25 000 EUR	Monde entier	-	-					
12. Avances des franchises R.C.	25 000 EUR	Monde entier	-	-					
13. Après incendie	50 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	-	non couvert				
14. Contrats généraux	30 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois	non couvert	non couvert			
15. Assistance construction (nouvelle construction, transformation avec autorisation, clé sur portes,...)	750 EUR	Belgique et droit belge	350 EUR	24 mois	non couvert	non couvert			
16. Litiges contractuels construction	6 750 EUR ⁽¹⁾ 7 500 EUR ⁽²⁾	Belgique	350 EUR	36 mois	non couvert	non couvert	non couvert		
17. Litiges en cas de divorce et médiation familiale : a. première médiation familiale b. divorce (y compris la fin de la cohabitation légale)	a) 13 000 EUR ⁽¹⁾ 15 000 EUR ⁽²⁾ b) 3 375 EUR ⁽¹⁾ p.p. 5 000 EUR ⁽²⁾ p.p.	Belgique	350 EUR	a. 12 mois b. 36 mois	non couvert	non couvert	non couvert		
18. Droit fiscal	13 000 EUR ⁽¹⁾ 25 000 EUR ⁽²⁾	Belgique	350 EUR	12 mois	non couvert	non couvert	non couvert		
19. Droit des successions, donations et testaments	13 000 EUR ⁽¹⁾ 25 000 EUR ⁽²⁾	Belgique	350 EUR	12 mois	non couvert	non couvert	non couvert		
20. Location	13 000 EUR ⁽¹⁾ 30 000 EUR ⁽²⁾	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois	non couvert	non couvert	non couvert		
21. Droit du travail	6 750 EUR ⁽¹⁾ 10 000 EUR ⁽²⁾	Belgique	350 EUR	12 mois	non couvert	non couvert	non couvert		
22. Droit administratif	13 000 EUR ⁽¹⁾ 25 000 EUR ⁽²⁾	Belgique	350 EUR	12 mois	non couvert	non couvert	non couvert		
23. Droit réel conventionnel : l'usufruit, l'hypothèque, les servitudes	13 000 EUR ⁽¹⁾ 25 000 EUR ⁽²⁾	Belgique ⁽¹⁾ Europe + Pays bordant la Méditerranée ⁽²⁾	350 EUR	12 mois ⁽¹⁾ 3 mois ⁽²⁾	non couvert	non couvert	non couvert		
24. Droit social	10 000 EUR	Belgique	350 EUR	3 mois	non couvert	non couvert	non couvert	non couvert	
25. Litiges en cas d'adoption, changement de nom, désaveu de paternité, ...	25 000 EUR	Belgique	350 EUR	12 mois	non couvert	non couvert	non couvert	non couvert	
26. Droit réel complet: entre autres copropriété, mitoyenneté, droit de passage,...	25 000 EUR	Europe + Pays bordant la Méditerranée	350 EUR	3 mois	non couvert	non couvert	non couvert	non couvert	
27. Garanties All Risk, notamment les droits intellectuels (y compris les droits d'auteur) le droit ICT, le droit de la protection de la vie privée, le droit du sport, le droit des médias, ...	25 000 EUR	Belgique	350 EUR	3 mois	non couvert	non couvert	non couvert	non couvert	

* Art. 2.3.1. Cond. Gén. et 2.3.2. et art. 7,8 ou 2. Cond. Spéc. (1) Consommateur BeneFisc (2) Conflits BeneFisc

Optez pour les produits BeneFisc !

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Vous avez maintenant une police **Vie Privée** ou **Consommateur**

Produit actuel	Nouveau produit		Réduction d'impôt maximale*	Montant après réduction	Différence*
Vie Privée 47 €	Consommateur BeneFisc Conflicts BeneFisc	229 € 479 €	91,6 € 124 €	137,4 € 355 €	90,4 € 308 €
Vie Privée + 1 véhicule 117 €	Consommateur BeneFisc + 1 véhicule Conflicts BeneFisc + 1 véhicule	299 € 549 €	119,6 € 124 €	179,4 € 425 €	62,4 € 308 €
Vie Privée + Après incendie 70 €	Consommateur BeneFisc Conflicts BeneFisc	229 € 479 €	91,6 € 124 €	137,4 € 355 €	67,4 € 285 €
Vie Privée + Après incendie + 1 véhicule 140 €	Consommateur BeneFisc + 1 véhicule Conflicts BeneFisc + 1 véhicule	299 € 549 €	119,6 € 124 €	179,4 € 425 €	39,4 € 285 €
Consommateur 120 €	Consommateur BeneFisc Conflicts BeneFisc	229 € 479 €	91,6 € 124 €	137,4 € 355 €	17,4 € 235 €
Consommateur + 1 véhicule 190 €	Consommateur BeneFisc + 1 véhicule Conflicts BeneFisc + 1 véhicule	299 € 549 €	119,6 € 124 €	179,4 € 425 €	-10,6 € 235 €

* La réduction d'impôt effective dépend de la situation financière individuelle.

Optez pour les produits BeneFisc !

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Vous avez maintenant une police **Economique** ou **Conflits**

Produit actuel	Nouveau produit		Réduction d'impôt maximale*	Montant après réduction	Différence*
Economique 218 €**	Consommateur BeneFisc	229 €	91,6 €	137,4 €	-93,6 €
	Conflits BeneFisc	479 €	124 €	355 €	124 €
Economique + 1 véhicule 288 €**	Consommateur BeneFisc + 1 véhicule	299 €	119,6 €	179,4 €	-121,6 €
	Conflits BeneFisc + 1 véhicule	549 €	124 €	425 €	124 €
Conflits 359 €**	Consommateur BeneFisc	229 €	91,6 €	137,4 €	-234,6 €
	Conflits BeneFisc	479 €	124 €	355 €	-17 €
Conflits + 1 véhicule 429 €**	Consommateur BeneFisc + 1 véhicule	299 €	119,6 €	179,4 €	-262,6 €
	Conflits BeneFisc + 1 véhicule	549 €	124 €	425 €	-17 €

* La réduction d'impôt effective dépend de la situation financière individuelle.

** Plus 13,32 EUR de taxes

Optez pour les produits BeneFisc !

Quels sont vos avantages ?

Vous avez maintenant une police **Vie Privée**

	Vie Privée	Consommateur BeneFisc 	Conflits BeneFisc 
1. Récupération du dommage causé par un tiers (avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle)	✓	✓	✓
2. Avis juridique ou une vérification de document(s) à titre préventif	✓	✓	✓
3. Litiges avec vos assureurs dans le cadre de votre vie privée : responsabilité civile familiale, annulation, hospitalisation, assureur-loi,...	✓	✓	✓
4. Victime d'une fraude ou d'une escroquerie (cybercriminalité, phishing, vol, usurpation d'identité,...)	✓	✓	✓
5. Victime d'une faute médicale	✓	✓	✓
6. Défense pénale (poursuite devant le tribunal pour coups et blessures involontaires, diffamation et calomnie,...)	✓	✓	✓
7. Litige avec l'assureur incendie de votre habitation	✗	✓	✓
8. Problèmes avec un vendeur, un fournisseur de produits et services	✗	✓	✓
9. Conflits suite à l'entretien, la réparation de votre habitation	✗	✓	✓
10. Défense de vos droits si vous n'êtes pas d'accord avec l'administration fiscale	✗	✓	✓
11. Discussions avec les autorités et l'administration (expropriations, arrivée d'une nouvelle entreprise,...)	✗	✓	✓
12. Couverture en cas de litige avec le propriétaire (en votre qualité de locataire)	✗	✓	✓
13. Défense en cas de conflits concernant les servitudes, l'usufruit, l'hypothèque	✗	✓	✓
14. Conflits avec votre employeur	✗	✓	✓
15. Litige relatif au divorce ou à la cohabitation légale. Médiation familiale	✗	✓	✓
16. Conflit lié à la construction ou rénovation de votre habitation avec permis de bâtir	✗	✓	✓
17. Différend au sujet de votre pension, de vos allocations familiales, votre mutuelle	✗	✗	✓
18. Litiges en matière d'adoption, changement de nom, désaveu de paternité	✗	✗	✓
19. Défense en cas de conflits concernant la copropriété, mitoyenneté, les vues, distances,...	✗	✗	✓
20. Interventions maximales plus élevées pour certaines couvertures	✗	✗	✓
21. Couverture All Risk (comprenant le droit d'auteur, le droit ICT, le droit de la protection de la vie privée, le droit du sport et le droit des médias,...)	✗	✗	✓

Optez pour les produits BeneFisc !

Quels sont vos avantages ?

Vous avez maintenant une police **Consommateur**

	Consomma- teur	Consommateur BeneFisc	Conflits BeneFisc
1. Récupération du dommage causé par un tiers (avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle)	✓	✓	✓
2. Avis juridique ou une vérification de document(s) à titre préventif	✓	✓	✓
3. Litiges avec vos assureurs dans le cadre de votre vie privée : responsabilité civile familiale, annulation, hospitalisation, assureur-loi,...	✓	✓	✓
4. Victime d'une fraude ou d'une escroquerie (cybercriminalité, phishing, vol, usurpation d'identité,...)	✓	✓	✓
5. Victime d'une faute médicale	✓	✓	✓
6. Défense pénale (poursuite devant le tribunal pour coups et blessures involontaires, diffamation et calomnie,...)	✓	✓	✓
7. Litige avec l'assureur incendie de votre habitation	✓	✓	✓
8. Problèmes avec un vendeur, un fournisseur de produits et services	✓	✓	✓
9. Conflits suite à l'entretien, la réparation de votre habitation	✓	✓	✓
10. Défense de vos droits si vous n'êtes pas d'accord avec l'administration fiscale	✗	✓	✓
11. Discussions avec les autorités et l'administration (expropriations, arrivée d'une nouvelle entreprise,...)	✗	✓	✓
12. Couverture en cas de litige avec le propriétaire (en votre qualité de locataire)	✗	✓	✓
13. Défense en cas de conflits concernant les servitudes, l'usufruit, l'hypothèque	✗	✓	✓
14. Conflits avec votre employeur	✗	✓	✓
15. Litige relatif au divorce ou à la cohabitation légale. Médiation familiale	✗	✓	✓
16. Conflit lié à la construction ou rénovation de votre habitation avec permis de bâtir	✗	✓	✓
17. Différend au sujet de votre pension, de vos allocations familiales, votre mutuelle	✗	✗	✓
18. Litiges en matière d'adoption, changement de nom, désaveu de paternité	✗	✗	✓
19. Défense en cas de conflits concernant la copropriété, mitoyenneté, les vues, distances	✗	✗	✓
20. Interventions maximales plus élevées pour certaines couvertures	✗	✗	✓
21. Couverture All Risk (comprenant le droit d'auteur, le droit ICT, le droit de la protection de la vie privée, le droit du sport et le droit des médias,...)	✗	✗	✓

Optez pour les produits BeneFisc !

Quels sont vos avantages ?

Vous avez maintenant une police **Economique**

	Economique	Consommateur BeneFisc	Conflits BeneFisc
1. Récupération du dommage causé par un tiers (avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle)	✓	✓	✓
2. Avis juridique ou une vérification de document(s) à titre préventif	✓	✓	✓
3. Litiges avec vos assureurs dans le cadre de votre vie privée : responsabilité civile familiale, annulation, hospitalisation, assureur-loi,...	✓	✓	✓
4. Victime d'une fraude ou d'une escroquerie (cybercriminalité, phishing, vol, usurpation d'identité,...)	✓	✓	✓
5. Victime d'une faute médicale	✓	✓	✓
6. Défense pénale (poursuite devant le tribunal pour coups et blessures involontaires, diffamation et calomnie,...)	✓	✓	✓
7. Litige avec l'assureur incendie de votre habitation	✓	✓	✓
8. Problèmes avec un vendeur, un fournisseur de produits et services	✓	✓	✓
9. Conflits suite à l'entretien, la réparation de votre habitation	✓	✓	✓
10. Défense de vos droits si vous n'êtes pas d'accord avec l'administration fiscale	✓	✓	✓
11. Discussions avec les autorités et l'administration (expropriations, arrivée d'une nouvelle entreprise,...)	✓	✓	✓
12. Couverture en cas de litige avec le propriétaire (en votre qualité de locataire)	✓	✓	✓
13. Défense en cas de conflits concernant les servitudes, l'usufruit, l'hypothèque	✗	✓	✓
14. Conflits avec votre employeur	✗	✓	✓
15. Litige relatif au divorce ou à la cohabitation légale. Médiation familiale	✗	✓	✓
16. Conflit lié à la construction ou rénovation de votre habitation avec permis de bâtir	✗	✓	✓
17. Différend au sujet de votre pension, de vos allocations familiales, votre mutuelle	✗	✗	✓
18. Litiges en matière d'adoption, changement de nom, désaveu de paternité	✗	✗	✓
19. Défense en cas de conflits concernant la copropriété, mitoyenneté, les vues, distances	✗	✗	✓
20. Interventions maximales plus élevées pour certaines couvertures	✗	✗	✓
21. Couverture All Risk (comprenant le droit d'auteur, le droit ICT, le droit de la protection de la vie privée, le droit du sport et le droit des médias,...)	✗	✗	✓

Optez pour les produits BeneFisc !

Quels sont vos avantages ?

Vous avez maintenant une police **Conflits**

	Conflits	 Consommateur BeneFisc	 Conflits BeneFisc
1. Récupération du dommage causé par un tiers (avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle)	✓	✓	✓
2. Avis juridique ou une vérification de document(s) à titre préventif	✓	✓	✓
3. Litiges avec vos assureurs dans le cadre de votre vie privée : responsabilité civile familiale, annulation, hospitalisation, assureur-loi,...	✓	✓	✓
4. Victime d'une fraude ou d'une escroquerie (cybercriminalité, phishing, vol, usurpation d'identité,...)	✓	✓	✓
5. Victime d'une faute médicale	✓	✓	✓
6. Défense pénale (poursuite devant le tribunal pour coups et blessures involontaires, diffamation et calomnie,...)	✓	✓	✓
7. Litige avec l'assureur incendie de votre habitation	✓	✓	✓
8. Problèmes avec un vendeur, un fournisseur de produits et services	✓	✓	✓
9. Conflits suite à l'entretien, la réparation de votre habitation	✓	✓	✓
10. Défense de vos droits si vous n'êtes pas d'accord avec l'administration fiscale	✓	✓	✓
11. Discussions avec les autorités et l'administration (expropriations, arrivée d'une nouvelle entreprise,...)	✓	✓	✓
12. Couverture en cas de litige avec le propriétaire (en votre qualité de locataire)	✓	✓	✓
13. Défense en cas de conflits concernant les servitudes, l'usufruit, l'hypothèque	✓	✓	✓
14. Conflits avec votre employeur	✓	✓	✓
15. Différend au sujet de votre pension, de vos allocations familiales, votre mutuelle	✓	✗	✓
16. Litiges en matière d'adoption, changement de nom, désaveu de paternité	✓	✗	✓
17. Défense en cas de conflits concernant la copropriété, mitoyenneté, les vues, distances	✓	✗	✓
18. Interventions maximales plus élevées pour certaines couvertures	✓	✗	✓
19. Couverture All Risk (comprenant le droit d'auteur, le droit ICT, le droit de la protection de la vie privée, le droit du sport et le droit des médias,...)	✓	✗	✓
20. Litige relatif au divorce ou à la cohabitation légale. Médiation familiale	✗	✓	✓
21. Conflit lié à la construction ou rénovation de votre habitation avec permis de bâtir	✗	✓	✓

Bon à savoir



Nouveau site web D.A.S.

<https://benefisc.das.be>

FAQ

Que dit la loi du 22/04/2019 ?

La loi introduit un avantage fiscal pour les primes d'assurance Protection Juridique qui remplissent un certain nombre de conditions concernant les risques couverts, les couvertures minimales, les garanties et les délais d'attente. L'assurance doit prévoir obligatoirement une couverture pour certains litiges, tels que les conflits avec l'employeur, la construction et le premier divorce.

La loi ne fixe donc que les conditions minimales que doit remplir l'assurance Protection Juridique pour pouvoir bénéficier d'un incitant fiscal de l'État.

Quel avantage fiscal puis-je obtenir ?

Vous pouvez introduire un montant jusqu'à 310 EUR de prime par an (indexée) : cela peut entraîner une réduction d'impôt allant jusqu'à 124 EUR (soit 40%) à partir de l'exercice d'imposition 2020. Cet avantage dépend de votre situation fiscale personnelle.

Cette déduction fiscale s'applique-t-elle à toutes les primes versées en 2019 ?

La loi est entrée en vigueur au 01/09/2019, seules les primes payées après cette date, et avant le 31/12/2019, peuvent donner droit à une réduction d'impôt pour votre déclaration de 2020.

Quand puis-je déduire la prime protection juridique ?

La prime protection juridique vous donne droit à une réduction d'impôt et non à une déduction fiscale. Cela signifie que l'avantage fiscal est déduit des impôts dont vous êtes redevable. Si vous n'avez pas à payer d'impôts (par exemple parce que vous n'avez pas ou peu de revenus), vous n'avez pas droit à une réduction d'impôt.

Mon contrat est au nom de mon entreprise. Puis-je également déduire la prime de la nouvelle couverture BeneFisc de mes impôts ?

Les entreprises ne peuvent pas déduire cette prime. La solution est de transférer cette garantie dans un nouveau contrat à votre nom. Contactez votre courtier afin de bénéficier de cet avantage.

Que devient mon contrat actuel Economique ou Conflits ?

Cette loi remplace l'exonération de la taxe sur la prime d'assurance (AR 15.01.2007). Cette exonération de la taxe annuelle de 9,25% (13,33 EUR) a disparu depuis le 01/09/2019. Par conséquent, la prime de ces polices augmente à partir de la prochaine date d'échéance et nous vous conseillons de passer à l'un des deux contrats fiscalement avantageux.

Pour défendre vos droits, la D.A.S. fait énormément



Chat (site web)



02-645.51.71



produits.benefisc@das.be



Siège social

D.A.S. Bruxelles
Avenue Lloyd George 6
1000 Bruxelles

Important !

Les exemples repris dans cette brochure sont indicatifs. Pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, n'hésitez pas à consulter nos conditions générales et spéciales, disponibles gratuitement sur le site web <https://benefisc.das.be>, ou à contacter votre intermédiaire d'assurances pour obtenir une offre. Chaque client non-professionnel est tenu d'en prendre connaissance avant l'achat/la souscription de ce produit.

Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. C'est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, à la conclusion du contrat, de faits qui pourraient donner naissance à un conflit juridique. Consultez également les délais d'attente contractuels, les minimum litigieux ainsi que les plafonds d'intervention par garantie (art. 2 ou 7 + 8 des conditions spéciales).

Un contrat Protection Juridique est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement, sauf s'il est résilié moyennant préavis au moins 3 mois avant l'échéance principale.

Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents. Pour toute plainte, contactez tout d'abord le service interne de plainte : pointdecontact@das.be. Le service Ombudsman des Assurances est joignable à l'adresse suivante : Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, <http://www.ombudsman.as>.

Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0687, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique, R.P.M. Bruxelles 0401.620.778.



A Company of the ERGO Group